



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000
Synonymes :	Hydrocarbures pétroliers; Bitume fluidifié à durcissement moyen; Huile de route à durcissement moyen.
Utilisation du produit :	Ces produits sont utilisés dans une grande variété de pavés, de toitures et d'applications industrielles. Ces produits sont parfois chauffés avant utilisation.
Restrictions sur l'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	Gibson Energy ULC 1700, 440 – 2nd Ave. SW Calgary, Alberta T2P 5E9
Numéro de téléphone :	(403) 206-4000
Téléphone d'urgence :	Canutec (613) 996-6666 ou Cellulaire *666
Date de préparation de la fiche de données de sécurité :	5 décembre 2017

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)

INFORMATIONS SGH

Classification : Liquides inflammables, Catégorie 3
Irritations cutanées, Catégorie 2
Cancérogénicité, Catégorie 2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations préventives

Préventions : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleurs, des étincelles, des flammes nues, et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Se laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Réponse: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'incendie : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, ou la mousse ordinaire pour éteindre.

Entreposage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.

L'élimination : Jeter le contenu/réceptacle conformément aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Dangers non-classés ailleurs : Le produit chaud peut entraîner des brûlures thermiques.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : 90% de ce mélange est composé d'un ingrédient/des ingrédients d'une toxicité aiguë inconnue.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES CONSTITUANTS

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Asphalte	Bitume	8052-42-4	60 - 90
Distillats moyens (pétrole), distillation directe	Pas disponible.	64741-44-2	30 - 45

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.

Contact visuel : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. Le produit liquid chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct.

Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Consulter immédiatement un médecin. Enlever tout vêtement non-adhérent souillé ou éclaboussé. Refroidir les matières adhérentes et les zones brûlées avec de la glace et/ou de l'eau froide. Ne pas enlever de la matière adhérente ou les vêtements. Ne pas utiliser des solvants pour enlever l'asphalte de la peau.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le produit liquid chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct. Des fumées d'asphalte peuvent augmenter la susceptibilité aux coups de soleil

Ingestion :

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Le produit chaud peut entraîner des brûlures thermiques. Provoque des brûlures au nez, bouche, gorge et au système digestif. Les signes/symptômes peuvent comprendre la douleur sévère de la bouche, la gorge et l'abdomen, des nausées, des vomissements et de la diarrhée, de la sang dans les fèces et/ou des vomissements peuvent se produire. En cas d'ingestion en grandes quantités, l'asphalte peut obstruer l'intestin.

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). Aucune tentative ne doit être faite pour enlever le bitume fermement adhérent de la peau. Une fois que le bitume a refroidi, il ne fera plus aucun mal et fournira en fait une couverture stérile sur une zone brûlée. Au fur et à mesure de la guérison, la plaque de bitume se détachera, habituellement après quelques jours. Si un traitement au solvant est utilisé, il doit être suivi d'un lavage à l'eau et au savon, puis de l'application d'un agent hydratant exclusif ou d'une crème nettoyante pour la peau. Seuls des solvants approuvés par un médecin peuvent être utilisés pour enlever le bitume des brûlures, car d'autres solvants pourraient causer d'autres dommages à la peau.

Remarque à l'intention des médecins :

Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Liquide et vapeurs inflammables. S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La substance est transportée à chaud. Cette matière peut évoluer du sulfure d'hydrogène toxique et inflammable si chauffée.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons: Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

Sensibilité au choc :

Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques :

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Cette matière est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés :

Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO₂, ou mousse régulière.

Incendie majeur: Brouillard ou mousse régulière. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs non appropriés :

Ne pas vaporiser de l'eau sur le produit en feu car cela pourrait provoquer des éclaboussures et la propagation de la flamme.

Produits de combustion :

Oxydes de carbone. Oxydes de sulfure. Oxydes d'azote. Sulfure d'hydrogène.

Protection des pompiers :

L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux. Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence :

Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

	fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
Mesures de protection personnelle :	Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.
Mesures de protection de l'environnement :	Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
Méthodes de confinement :	Si sans risque, arrêter la fuite. Contenir le liquide chaud et laisser refroidir et se solidifier (le solvant s'évapore).
Méthodes de nettoyage :	Briser et récupérer. Rassembler dans des conteneurs.
Autres renseignements :	Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Ne pas avaler. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se laver soigneusement après manipulation. Les récipients reliés à la terre/l'équipement de transvasement sont nécessaires pour transférer le produit liquide chaud. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Entreposage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants. L'asphalte contient des traces de sulfure d'hydrogène qui peuvent s'accumuler dans l'espace de vapeur des conteneurs et des récipients.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition Constituant

Asphalte [Numéro de registre CAS 8052-42-4]

ACGIH: 0.5 mg/m³ (TWA); A4; BEI; Fraction inhalable, comme soluble dans le benzène; Pour les fumées d'asphalte (le bitume), comme l'aérosol soluble dans le benzène

OSHA: Aucune LEA établie.

Distillats moyens (pétrole), distillation directe [Numéro de registre CAS 64741-44-2]

ACGIH: A2; L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement maîtrisée à des niveaux aussi bas que possible (2009); Pour l'huile minérale, à l'exclusion des fluides de traitement des métaux; Faiblement et légèrement raffinée



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

OSHA: 5 mg/m³ (TWA); Pour Dispersion d'huile, minéral.

VLE: Valeur limite d'exposition

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

Mesures d'ingénierie :

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Porter un équipement de protection du visage si le produit est chaud. Utiliser un équipement de protection des yeux qui répond aux normes référencés par les règlements d'OSHA 29 CFR 1910.133 pour l'équipement de protection individuel.

Protection des mains :

Porter des gants de protection. Des gants nitrile, ou Viton® sont recommandés. N'UTILISEZ PAS DE CAOUTCHOUC NATUREL ou de PVC (polychlorure de vinyle). Il est recommandé de porter des gants de protection thermique si le produit est chaud. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées. Des pantalons longs et des vêtements avec des manches longues doivent être portés.

Protection des voies respiratoires :

Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles selon les normes du NIOSH/de la MSHA, un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré avec cartouche pour vapeurs organiques ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène



industrielle et de sécurité.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide noir très visqueux avec une odeur d'hydrocarbure goudronneux.
Couleur :	Noir.
Odeur :	Goudronneux.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH :	Pas disponible.
Point de fusion / Point de congélation :	Pas disponible.
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	> 169 °C (336.2 °F) (1 atm)
Point éclair :	60 °C (140 °F) (minimum pour MC30, 70) 75 °C (167 °F) (minimum pour les autres)
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
Limite d'inflammabilité inférieure :	0.7 % (Kérosène)
Limite d'inflammabilité supérieure :	5 % (Kérosène)
Pression de vapeur :	< 1 kPa au 37.8 °C (100 °F) (estimé)
Densité de vapeur :	4.5 (Air = 1) au 20 °C (68 °F) (approximativement)
Densité relative :	0.94 à 1.02 (Eau = 1)
Solubilités :	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/Eau:	Pas disponible.
Température d'inflammation spontanée :	210 °C (410 °F) (approximativement)
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	30, 70, 250, 500, 800, 3000 cSt au 60 °C (140 °F) (approximativement respectivement)
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	0.94 à 1.02 kg/L au 15°C (59 °F)
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Le contact de l'asphalte chauffé avec l'eau peut entraîner une éruption violente.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition.
Substances incompatibles :	Acides forts. Combustibles. Métaux alcalins.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes d'azote. Soufre d'hydrogène.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

Toxicité du produit

Orale : Pas disponible.

Dermique : Pas disponible.

Inhalation : Pas disponible.

Toxicité des constituants

Constituant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Asphalte	8052-42-4	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Distillats moyens (pétrole), distillation directe	64741-44-2	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)	1700 mg/m ³ (rat); 4H

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Système nerveux.

Symptômes (y compris les effets différés et aigus)

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.

Yeux : Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct.

Peau : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le produit liquid chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct. Des fumées d'asphalte peuvent augmenter la susceptibilité aux coups de soleil

Ingestion : Le produit chaud peut entraîner des brûlures thermiques. Provoque des brûlures au nez, bouche, gorge et au système digestif. Les signes/symptômes peuvent comprendre la douleur sévère de la bouche, la gorge et l'abdomen, des nausées, des vomissements et de la diarrhée, de la sang dans les fèces et/ou des vomissements peuvent se produire. En cas d'ingestion en grandes quantités, l'asphalte peut obstruer l'intestin.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Foie. Reins. Système nerveux.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. L'exposition à long terme ou répétée aux fumées d'asphalte est possiblement cancérogène pour les humains.

Cancérogénicité des constituants

Constituant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Prop 65
Asphalte	A4	Groupe 2B	Non inscrit.	Cancérogène d'OSHA	Inscrit.
Distillats moyens (pétrole), distillation directe	A2	Groupe 1	Liste 1	Cancérogène d'OSHA	Inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :	Pas disponible.
Persistance/dégradabilité :	Pas disponible.
Bioaccumulation/accumulation :	Pas disponible.
Mobilité dans l'environnement :	Pas disponible.
Autres effets néfastes:	Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination :	L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.
--	--

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

MC30 et MC70

Nom officiel d'expédition :	UN1999, GOUDRONS, LIQUIDES, 3, GE III
Catégorie :	3
Numéro ONU :	UN1999
Groupe d'emballage :	III
Code de l'étiquette :	



MC250, MC 500, MC800 et MC3000

Nom officiel d'expédition :	UN3256, LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A. (Bitumes fluidifiés), 3, GE III
Catégorie :	3
Numéro ONU :	UN3256
Groupe d'emballage :	III
Code de l'étiquette :	





ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

MC30 et MC70

Nom officiel d'expédition : UN1999, GOUDRONS, LIQUIDES, 3, GE III

Catégorie : 3

Numéro ONU : UN1999

Groupe d'emballage : III

Code de l'étiquette :



MC250, MC 500, MC800 et MC3000

Nom officiel d'expédition : UN3256, LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A. (Bitumes fluidifiés), 3, GE III

Catégorie : 3

Numéro ONU : UN3256

Groupe d'emballage : III

Code de l'étiquette :



Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Stocks de produits chimiques

US (TSCA)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

Canada (LIS)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Aucun composant n'est répertorié.



ASPHALT CUTBACK MC30, 70, 250, 500, 800, 3000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Réglementations de l'État Massachusetts

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de
Massachusetts Regulations Section 670.000)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Asphalte	8052-42-4	Inscrit.
Distillats moyens (pétrole), distillation directe	64741-44-2	Inscrit.

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated
Section 34:5A-5)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Asphalte	8052-42-4	Inscrit.
Distillats moyens (pétrole), distillation directe	64741-44-2	Inscrit.

Pennsylvanie

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Asphalte	8052-42-4	Inscrit.
Distillats moyens (pétrole), distillation directe	64741-44-2	Inscrit.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité : Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il relève de l'utilisateur de vérifier que ces renseignements sont utiles et complets en vue de son utilisation particulière.

**Date de préparation de la
fiche de données de
sécurité :** 5 décembre 2017

Version : 1.2

FDS du SGH préparé par : Deerfoot Consulting Inc.
Téléphone : (403) 720-3700